

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 3 décembre 2025

L'hiver est plus précoce cette année : le Monoxyde carbone (CO), un danger invisible mais bien réel

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel qui résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

Chaque année en France, environ 3 000 personnes sont accidentellement intoxiquées au monoxyde de carbone, et une centaine en décède.

En Nouvelle-Aquitaine, entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025, 57 signalements d'intoxication au CO ont été reçus et gérés par l'ARS. Il y a eu deux décès. Dans la majorité des cas, il s'agissait d'intoxications survenues au domicile ou dans le cadre de loisirs (1 à 25 personnes concernées selon les signalements). Deux intoxications ont également eu lieu en milieu professionnel.

Le froid étant plus précoce cette année, Depuis le 1^{er} septembre, l'ARS a déjà reçu et géré 24 signalements. A la même période en 2024, elle n'en avait reçu que 14.

| Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone se dégage suite à une combustion incomplète de tout combustible : bois, charbon, gaz naturel, fuel, essence, propane, etc.

Les premiers symptômes de l'intoxication sont :

- Des maux de tête,
- De la fatigue,
- Un état nauséux
- L'apparition de malaises.

Ils surviennent plus ou moins rapidement après l'inhalation.

Une intoxication sévère peut conduire au coma et au décès, parfois en quelques minutes seulement.

Il faut agir très vite :

- Aérez immédiatement le local ;
- Stoppez les appareils de combustion ;
- Evacuez le local et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

Les personnes intoxiquées doivent être prises en charge très rapidement.

| Des gestes simples à adopter chaque hiver pour se chauffer en toute sécurité

- Faites vérifier et entretenir vos installations de chauffage et de production d'eau chaude par un professionnel qualifié ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique).
Lors de l'entretien annuel de votre chaudière, ce professionnel qualifié a l'obligation de mesurer le monoxyde de carbone de votre installation.
- Aérez au moins 10 minutes votre logement tous les jours, même quand il fait froid ;
- Couvrez-vous et portez des vêtements chauds pour limiter le recours au chauffage d'appoint ;
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils qui ne sont pas destinés à cet usage (cuisinière, plaques électriques, brasero, barbecue) ;
- Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air qui vont permettre d'évacuer l'humidité ;
- Respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustions indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu, placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et ne les utilisez pas à l'intérieur y compris dans une cave, un garage, une remise ;
- Agissez sur les déperditions de chaleur en vous dotant d'appareil de chauffage électrique basse consommation, de rideaux thermiques, de tapis et couvertures de sol.

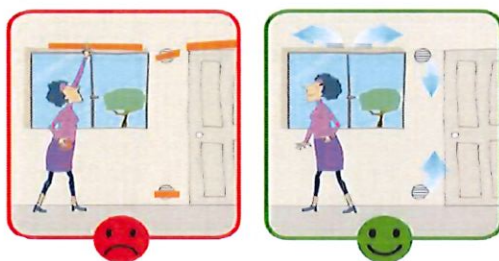


Les dangers du monoxyde de carbone. Pour comprendre

Brochure simple et illustrée de la collection "Pour comprendre", conçue dans une démarche d'accessibilité de l'information à tous par Santé publique France.

[Téléchargez la brochure](#)

Ne pas boucher les aérations



Depuis le 10 novembre, l'émission [Consumag](#), réalisée par l'Institut national de la consommation (INC) en partenariat avec la Direction générale de la santé, relaie tous les messages de prévention sur les chaînes de France Télévisions.

Pour en savoir plus :

- [Ministère de la santé, des familles et de l'autonomie et des personnes handicapées](#)
- [Outils d'information de Santé Publique France](#)

Contact presse
ARS Nouvelle-Aquitaine
06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr